



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question écrite n° 73258

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le rapport du groupe de travail relatif au signalement des situations de maltraitance. Ce groupe de travail, chargé de rechercher les moyens de rendre plus lisible la procédure de signalement, et de professionnaliser la coordination en matière d'enfance maltraitée, a remis son rapport en juin dernier. Ce document, qui s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la maltraitance, fait état d'un certain nombre de propositions importantes, telles que le renforcement de la formation initiale et continue des intervenants et de leur encadrement, le soutien des professionnels confrontés à la maltraitance, la construction d'un dispositif de recueil des informations « signalantes » en se fondant sur les travaux conduits notamment par l'ODAS, une meilleure identification d'un lieu centralisant les informations, à savoir le conseil général, comme passage obligé des signalements permettant ainsi une évaluation globale des situations, le rôle du GPIEM comme outil d'une meilleure collaboration interministérielle. Aussi, elle lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à ces propositions.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73258

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8506